



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Négociations sur les indicateurs de prix du lait

« Il est normal que lorsque le prix du lait augmente, il y ait une répercussion sur le revenu des producteurs. Je souhaite vraiment qu'il y ait un accord rapidement, que les producteurs soient correctement rémunérés, et qu'ils sachent quelle va être leur rémunération pour la fin de l'année 2010. » Bruno Le Maire, RMC, 12 août 2010

1. Le 12 août, les fils de la négociation ont été renoués et les contours d'un accord global dessinés

Depuis des semaines, l'interprofession laitière négocie la fixation d'indicateurs de prix pour le lait collecté depuis juillet. A plusieurs reprises, Bruno Le Maire a appelé à conclure ces négociations en insistant sur la nécessité d'assurer aux agriculteurs **une rémunération correcte et stable** et **une visibilité sur le prix** auquel le lait leur est payé.

Grâce à cette pression politique, les industriels et les coopératives ont accepté de recevoir les producteurs le 12 août. Ces discussions ont abouti :

- à l'engagement de principe des entreprises, puis des coopératives, de respecter l'accord du 3 juin 2009 dans la fixation des prix du troisième trimestre 2010, ce qui permet de répercuter la hausse des cours mondiaux sur le prix payé par le producteur.
- à l'engagement de revenir le 20 août prochain à la table des négociations interprofessionnelles pour déterminer un nouvel indicateur des écarts de compétitivité entre la France et l'Allemagne. La détermination d'indicateurs de prix pour le 4^e trimestre 2010 et les années 2011 et 2012 sera également à l'ordre du jour.

En conséquence, les organisations syndicales ont décidé de suspendre le boycott des produits.

Bruno Le Maire maintiendra, comme dans les semaines passées, une pression constante sur l'ensemble des partenaires afin que les engagements pris soient formalisés par un accord interprofessionnel.

2. Au-delà, il faut mettre un terme aux crises à répétition autour du prix du lait...

C'est la raison d'être de la **loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche** qui vient d'être adoptée par le Parlement en juillet. **Elle rend obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2011 des contrats écrits** entre producteurs et industriels, d'une durée d'un à cinq ans et portant à la fois sur les volumes et les prix. Bruno Le Maire a demandé à l'interprofession de définir très rapidement ces contrats-type. Sans quoi, l'Etat prendra ses responsabilités et les fixera, comme le lui autorise la loi. Ces contrats assureront aux agriculteurs la visibilité dont ils ont besoin pour prendre les décisions d'investissement et de développement de leurs exploitations.

C'est aussi la raison d'être du combat mené par Bruno Le Maire pour la **régulation européenne des marchés**. Il vient de signer une lettre commune franco-allemande pour faire des propositions à la Commission sur l'organisation des marchés laitiers. Le Commissaire à l'agriculture a promis, à la demande de la France, de présenter avant la fin 2010 un paquet législatif sur le lait.

3. ... Et renforcer la compétitivité de la filière lait

Il s'agit là d'une vraie question, notamment à l'égard de nos concurrents allemands. Bruno Le Maire présentera à la rentrée un plan de développement de plusieurs dizaines de millions d'euros, axé notamment sur l'innovation et la recherche, pour aider la filière à renforcer sa compétitivité et ses nombreux atouts de la filière.